

# REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE DE GONESSE

Département du Val d'Oise Arrondissement de Sarcelles  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance Ordinaire du 7 juin 2021**

L'an deux mil vingt et un, le sept juin,

Le Conseil municipal de la Commune de GONESSE légalement convoqué, s'est  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances à Gonesse,  
sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre BLAZY, Maire.**

**Etaient présents :**

**Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir :**

Monsieur BLAZY  
Madame CAUMONT  
Monsieur CAURO  
Madame RAKOTOZAFIARISON  
Monsieur BARFETY  
Monsieur IDE  
Madame VALOISE  
Madame MAILLARD  
Monsieur LORY  
Monsieur OUERFELLI  
Monsieur TOUIL  
Madame OSSULY  
Monsieur DUBOIS  
Madame LAVITAL

**Groupe Agir pour Gonesse :**

Monsieur TIBI  
Madame DE ALMEIDA  
Monsieur ROUCAN  
Madame DIOP  
Monsieur GOURDON  
Madame CAMARA

**Groupe Communiste et Républicain :**

Madame HENNEBELLE  
Madame QUERET

**Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse :**

Monsieur SABOURET  
Monsieur SAMAT  
Madame PARSEIHIAN  
Monsieur YILDIZ

**Nombre de membres  
composant le Conseil  
Municipal : 35**

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Nombre de membres  
en exercice : 35**

**Absents avec pouvoir :**

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : Monsieur HAKKOU à Madame VALOISE -  
Monsieur RICHARD à Monsieur TOUIL - Madame SELLAIAH à Madame  
RAKOTOZAFIARISON - Madame DOUGUET à Monsieur BLAZY - Madame BENAÏSSA  
à Madame CAUMONT - Monsieur NDALA à Madame MAILLARD.

**Nombre de conseillers  
présents ou  
représentés : 35**

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : Madame PEQUIGNOT à Monsieur  
SABOURET - Madame KIR à Monsieur SAMAT - Monsieur DOS SANTOS à Madame  
PARSEIHIAN.

**Début de séance : 33**

**Fin de séance : 35**

**Arrivée de Monsieur BARFETY à 19h32 et de Monsieur YILDIZ à 19h52.**

**OBJET : Approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).**

**RAPPORTEUR : Monsieur CAURO**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-45 et suivants,

**Vu** le Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF) approuvé le 27 décembre 2013,

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) approuvé le 25 septembre 2017 et modifié le 10 septembre 2018,

**Vu** l'arrêté n°76/2021 du 19 février 2021 prescrivant la modification simplifiée n°2 du P.L.U.,

**Vu** la délibération n°21/2021 du 29 mars 2021 définissant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme,

**Vu** la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale après examen au cas par cas concluant que le projet de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme n'est pas soumis à autorisation environnementale,

**Vu** la notification du projet de modification simplifiée n° 2 du P.L.U. aux Personnes Publiques Associées (P.P.A.),

**Vu** les réponses favorables reçues de la part des Personnes Publiques Associées,

**Vu** l'absence observations émises sur le registre lors de la procédure de mise à disposition du public,

**Vu** l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement Urbain et de la Transition Ecologique en date du 1<sup>er</sup> juin 2021,

**Vu** le rapport de présentation afférant à la présente délibération dont la publicité, s'agissant de la ville de Gonesse, fait l'objet d'une diffusion sur son site internet,

**Considérant** que la mise à disposition du public s'est tenue de manière continue et satisfaisante tout au long de la procédure et que les modalités initialement prévues par le Conseil Municipal dans sa délibération n°21-2021 en date du 29 mars 2021 ont été respectées,

**Considérant** qu'aucune observation n'a été formulée sur le registre lors de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2,

**Considérant** que les Personnes Publiques Associées à la procédure ont émis un avis favorable ou sont restées silencieuses,

**Considérant** que le projet de modification simplifiée n°2 du P.L.U. communal tel qu'il est présenté au Conseil municipal est prêt à être adopté, conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme,

**Considérant** que la présente délibération incluant la note explicative de synthèse susvisée ; intitulée : Rapport de présentation, a été adressé aux membres du Conseil municipal en même temps que la convocation individuelle, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Entendu l'exposé du Rapporteur,

**APRES EN AVOIR DELIBERÉ A L'UNANIMITÉ**

**TIRE LE BILAN** de la mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée n°2 et de la consultation des Personnes Publiques Associées,

**APPROUVE** la modification simplifiée n°2 du P.L.U. telle qu'annexée à la présente délibération,

**PRECISE** que conformément à l'article L.153-22 du Code de l'Urbanisme le dossier du P.L.U. est tenu à la disposition du public à l'accueil de la direction de l'urbanisme (4 place du Général de Gaulle 95500 Gonesse) aux jours et heures habituels d'ouverture,

**PRECISE** que conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme :

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- la présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmise en sous-préfecture au titre du contrôle de légalité ;
- la délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

**PRECISE** que conformément aux articles L.153-24 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme la présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour de l'affichage en mairie, insertion dans un journal, inscription au Recueil des Actes Administratifs),

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise au Préfet du Val d'Oise, et aux différents organismes et partenaires concernés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le Maire



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le : **14 JUIN 2021**

Publié, le : **15 JUIN 2021**

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Corine MAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme  
(P.L.U.).

.....  
Date de décision: 07/06/2021

Date de réception de l'accusé 14/06/2021

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2021DELIB84

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20210607-2021DELIB84-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 2 .1 .2

Urbanisme

Documents d urbanisme

PLU

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : Délibération 84.pdf ( 99\_DE-095-219502770-20210607-2021DELIB84-  
DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : DAU Modif simplifiée n°2 Plan de zonage rectifié.pdf ( 21\_DA-095-  
219502770-20210607-2021DELIB84-DE-1-1\_2.pdf )

Plan de zonage restifié

Annexe : DAU Modif simplifiée n°2 Notice de présentation des modifications du  
PLU v4.pdf ( 21\_DA-095-219502770-20210607-2021DELIB84-DE-  
1-1\_3.pdf )

Notice de présentation

Annexe : DAU Modif simplifiée n°2 zone UC modifiée.pdf ( 21\_DA-095-  
219502770-20210607-2021DELIB84-DE-1-1\_4.pdf )

Règlement zone UC modifiée

Annexe : DAU Modif simplifié n°2 bilan de la mise à disposition du PLU v2.pdf  
( 21\_DA-095-219502770-20210607-2021DELIB84-DE-1-1\_5.pdf )

Bilan mise à disposition

Annexe : DAU Modif simplifiée n°2 Décision dispense évaluation.pdf ( 21\_DA-095-  
219502770-20210607-2021DELIB84-DE-1-1\_6.pdf )

Décisions dispense évaluation environnementale